

Monsieur Le Président de la DCEQP,  
Madame la Cheffe de service,

Nous vous transmettons ci-joint notre prise de position complémentaire de nos trois associations. Tout d'abord souhaitons vous adresser nos remerciements pour les échanges dans le dossier de cette réforme. En effet, un long chemin a été parcouru depuis la présentation du projet d'ordonnance le jeudi 1er juillet 2021 et certaines améliorations ont été acceptées par les membres de la DCEQP lors des négociations, tant sur la flexibilisation entre 60 et 62 ans que sur la possibilité d'une retraite partielle. Le compromis proposé pour les convoyeurs est bien accueilli et ne fait l'objet d'aucune remarque particulière au sein de nos associations. Il nous semblait important de le souligner avant de vous transmettre notre prise de position.

Monsieur le Président, vous avez expliqué lors de la séance du 13.10.2021 que le tableau sur la slide 8 (annexe 1), contenant les différentes variantes, sera présenté au Conseil d'Etat pour prise de décision.

Afin qu'une décision puisse être prise en toute connaissance de cause par le Conseil d'Etat dans un dossier qui a engendré une quantité impressionnante de travail de la part de tous les partenaires, il est primordial que les tableaux de synthèse à disposition du Conseil d'Etat se basent sur des hypothèses les plus réalistes possible. Nous demandons que les documents soient adaptés et complétés avec les deux éléments ci-dessous :

1. L'intégration de l'économie d'avance AVS de l'ordre de 10% entre 62 et 65 ans à partir de 2039 doit être prise en compte. L'économie réalisée par l'Etat avec cette mesure est de l'ordre de CHF 205'266.00 en moyenne par année (montant mentionné par M. Hayoz dans le cadre des discussions). Dès lors, ce montant constituant une économie importante réalisée par l'Etat-employeur par rapport aux conditions actuelles, celle-ci doit être déduite des variantes présentées. Le Conseil d'Etat aura ainsi une présentation réaliste du coût moyen annuel avec diminution/ augmentation de charges plus fidèle à la réalité. Il ressort en effet des chiffres présentés par M. Hayoz tout au long des discussions de l'été, que le

Groupe de travail avait déjà pris comme base de calcul le 100% de l'avance AVS entre 60 et 62 ans. Par analogie, il faut le faire pour 62 à 65 ans (références : pv de la séance du 16.07.2021 (question 21 et réponse) ; pv de la séance du 19.08.2021, page 13, 4e colonne: on considère bien un pont AVS de 100% comme base de calcul).

2. Enfin il nous apparaît primordial de relever que les coûts moyens dans ce tableau ont été calculés avec une hypothèse de base anticipant des départs à la retraite selon la répartition suivante: 50% des départs avant 61 ans et 50% après 61 ans.

Nos associations ainsi que l'Etat-Major tablent sur une hypothèse qui nous semblent plus réaliste que celle retenue par le Groupe de travail. L'unanimité des représentants consultés tablent sur une clé de répartition basée sur une bonne connaissance du terrain, de nos agents et des expériences passées. Nous proposons de retenir pour les calculs les chiffres suivants: 10% à 60ans, 10% à 61ans et 80% à 62 ans. Ces hypothèses influencent directement la colonne qui présente les coûts moyens annuels.

Nous vous laissons prendre connaissance du deuxième tableau annexé (annexe 2) dans lequel nous avons ajouté deux colonnes qui présentent les calculs selon les explications ci-dessus. Vous constatez que toutes les variantes exposées sont « im grünen Bereich », et que celle défendue par tous les partenaires sociaux est très raisonnable (90 + pont AVS 100%) et complètement dans les limites du montant articulé par le Conseil d'Etat avant les votations, soit CHF 1,2 million par année en moyenne.

Tout en restant à votre disposition pour d'éventuels compléments d'informations et en vous remerciant d'avance de l'accueil que vous réserverez à nos contributions, nous vous présentons, Monsieur le Président de la DCEQP, Madame la Cheffe de service, nos respectueuses salutations.

Michel Corpataux, chef de brigade  
michel-alexandre.corpataux@fr.ch, T +41 26 305 17 34